



FICHE D'INSCRIPTION
AUX SERVICES PERISCOLAIRES
DE LA COMMUNE DE NIEULLE-SUR-SEUDRE
2024-2025

ECOLE DE NIEULLE-SUR-SEUDRE

NOM de l'enfant : **Prénom :**

Né (e) le à

Sexe : Féminin Masculin

Classe à la rentrée septembre 2024 :

Coordonnées des parents :

NOM du père : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

N° ALLOCATAIRE CAF (Obligatoire) :

NOM de la mère : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone : Portable :


Courriel :

N° ALLOCATAIRE CAF (Obligatoire) :

En cas de séparation des parents, préciser lequel à la garde :

Préciser qui paie la facture de cantine :

Signature avec la mention « lu et approuvé » de la ou les personnes qui paie les factures.

 Mention :

Nom, Prénom et signature :



RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

L'enfant mangera à la cantine OUI NON
Régulièrement :

Lundi mardi jeudi vendredi

Exceptionnellement suivant un planning communiqué minimum 7 jours à l'avance

Ne mangera pas à la cantine

Votre enfant souffre-t-il **d'allergies alimentaires diagnostiquées** d'un point de vue médical ?

Oui Non

Si oui veuillez nous transmettre le protocole médical et nous indiquer à quel(s) aliment(s) ?

.....

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE

L'enfant restera à la garderie OUI NON

Lundi mardi jeudi vendredi

Exceptionnellement suivant un planning communiqué minimum 7 jours à l'avance

Personnes, autres que les parents, autorisées à venir récupérer l'enfant à la garderie :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone : Portable :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone : Portable :

L'inscription à la restauration et à la garderie valent acceptation des règlements joints à cette fiche d'inscription. Les règlements doivent être lus et expliqués à l'enfant inscrit.

A Le

Signature du (des) responsable(s) légal (aux) :



AUTORISATION D'HOSPITALISATION 2024/2025

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame
Parent(s), tuteur(s) ou responsables(s) de l'enfant :

NOM de l'enfant : **Prénom :**

Classe à la rentrée septembre 2024 :

Autorise(nt) les personnes responsables de la restauration et de la garderie scolaire de la commune de Nieulle-sur-Seudre, à demander l'intervention des services de secours médicaux ou d'hospitalisation de l'enfant ci-dessus désigné, si la nécessité apparaît au cours

- du repas ou des temps de récréation
- de la présence de l'enfant à la garderie

A Le

Signature du (des) responsable(s) légal (aux) :

UTILISATION DES PHOTOS DE VOTRE ENFANT PAR LA COMMUNE DE NIEULLE-SUR-SEUDRE SUR ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Dans le cadre des services périscolaires (cantine, garderie), nous pouvons être amenés à utiliser des photos des enfants (illustration des animations, expositions de bilans, journal communal, différentes publications, site internet de la commune de Nieulle-sur-Seudre). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi « informatique et liberté » et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants et leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vues, soit de masquer son visage.

Nous soussigné(s),
Responsables légaux de l'enfant

Nous autorisons / nous n'autorisons pas (rayer la mention inutile) la commune de Nieulle-sur-Seudre à utiliser des photos de notre enfant prises au cours des activités

A Le

Signature du (des) responsable(s) légal (aux) :

